

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat informe les entreprises ardennaises !

Note d'information numéro 3 : Emploi d'avenir

Objectif : Améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés

Public visé :

- Jeunes de 16 à 25 ans, ou moins de 30 ans s'ils sont reconnus travailleur handicapé
- Etre peu ou pas qualifiés
- Rencontrer des difficultés particulières d'accès à l'emploi
- Les jeunes habitants certains territoires (ZUS, ZRR)

Employeurs éligibles :

- Dispositif étendu aux entreprises du secteur marchand reconnus porteurs d'emploi (filière bâtiment, numérique, métallurgie)
- L'employeur devra pouvoir justifier de sa capacité, notamment financière, à maintenir l'emploi au moins le temps du versement de la subvention

-Embauche en CDI ou en CDD de 36 mois (sauf cas particuliers)

-Embauche à temps plein (sous certaines conditions à temps partiel)

Aides financières :

- Demande d'aide auprès de Pole emploi, mission locale
- Aide versée entre 12 et 36 mois
- Aide de 35% du SMIC pour les entreprises du secteur marchand (soit 500€/mois)
- Aide attribuée au vu des engagements de l'employeur sur différents points (contenu du poste, conditions d'encadrement, actions de formations....)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Aurélie TRISTANT au 03.24.56.59.41, ou par mail aurelie.tristant@cma-ardennes.fr